



FAQ – Nouvelles garderies



✓ *Pourquoi ce changement de lieu ?*

Le nouveau site réhabilité (ancienne maternelle Jean Moulin) offre des espaces plus grands et plus agréables. Les enfants bénéficieront d'un environnement avec arbres et verdure, plus confortable en période de forte chaleur, ainsi que de locaux intérieurs mieux adaptés à l'accueil périscolaire.

✓ *Comment s'organise le trajet entre l'école et la garderie ?*

Les deux sites sont reliés par un cheminement sécurisé à l'intérieur des cours. Les enfants sont encadrés par les agents municipaux qui assurent leur sécurité et leur accompagnement lors du déplacement, matin et soir, à l'instar des trajets du midi vers la restauration scolaire.

✓ *À quelle heure puis-je déposer mon enfant le matin ?*

L'accueil du matin est possible sur le nouveau site **jusqu'à 8h15**.
Après 8h15, les enfants doivent être conduits directement à l'école élémentaire.

✓ *Horaires, tarifs et inscription ?*

Les horaires habituels sont maintenus. Le service reste gratuit. **Les enfants doivent être inscrits via le portail famille, (« accueil matin » - « accueil soir »)**, comme c'est le cas pour le repas du midi ou encore l'ALSH.

✓ *Mon enfant peut-il entrer directement à l'école au lieu d'aller à la garderie ?*

Oui. Les enfants qui ne sont pas inscrits à la garderie continueront d'être pris en charge sur le site de l'école, comme auparavant. L'école ouvre à 08h15. L'enseignement débute à 08h25 pour l'horaire 1 et 08h35 pour l'horaire 2.

✓ *Etudes surveillées et APC :*

- ⇒ Les enfants inscrits au service des **études surveillées** seront pris en charge dès leur arrivée sur le nouveau site par le personnel communal.
- ⇒ Les élèves participant aux **APC** (Activités Pédagogiques Complémentaires) sur le site de l'école restent sous la responsabilité des enseignants pendant toute la durée de l'activité. Il est important d'informer les enseignants du mode de garde choisi pour votre enfant à l'issue de l'APC. À la fin de l'atelier, les enseignants conduiront les enfants soit au portail de l'école si les parents viennent les récupérer, soit à la garderie pour ceux qui y sont inscrits.

✓ *Qui contacter en cas de question ?*

Vous devez vous adresser à la **direction des affaires scolaires et périscolaire** soit par mail soit par téléphone 06.12.27.41.30 / periscolaire@couzeix.fr